



La Parole du Rav Brand

« Si son offrande est un Ola de gros bétail, il offrira un mâle sans défaut; il l'apportera de son plein gré vers l'entrée du Ohél Moéd devant Hachem, pour obtenir Sa faveur. Il appuiera sa main sur la tête du Ola, et il lui (lo) sera agréée, afin d'expier pour lui », (Vayikra 1,3). Quand le verset dit : elle « lui » sera agréée, le mot « lui » est apparemment un mot de trop. Avant que le Cohen n'appuie ses mains, il place l'animal avec la queue vers le nord, le devant du corps vers le sud, en tournant la tête vers l'ouest, vers le Hékhhal (Yoma 36a). Puis le Cohen appuie ses deux mains avec toutes ses forces, (Haguiga 16b), en avouant ses fautes, (Rambam, Ma'assé Hakorbanot 3, 14-15). Ce maniement n'est à première vue pas sans danger. Le taureau est l'archétype de l'animal domestiqué dangereux, (Chémot 21,28), et il ne suffit pas de le conduire par une simple corde (Baba Kama 45b). En perforant le nez, on aura pu le maîtriser avec un anneau nasal, mais ce ne sont que certaines chamelles dangereuses qui portaient ces anneaux, et pas les taureaux (Chabbat 51). Il est conseillé de s'éloigner d'eux : « Celui qui se trouve en train de prier et voit un taureau s'approcher, arrête sa prière pour se mettre à l'abri, car on s'éloigne d'un taureau ordinaire cinquante coudées, et d'un taureau sujet à encorner, jusqu'à la vue entière » (Bérakhot 33a). Le fait de faire rentrer les taureaux au Temple provoque ainsi un certain danger, et bien même s'ils se trouvent dans leur environnement habituel, à plus forte raison s'ils se trouvent dans une situation inaccoutumée, comme en présence de personnes habillées de façon curieuse (voir Baba Kama 37a, Tossafot haré). Ainsi, le fait d'assister à la mise à mort d'un autre animal, ou de se faire approcher et aborder physiquement par un étranger, les excitent davantage. Or de nombreuses personnes, habillées de façon inhabituelle pour les taureaux, circulent au Temple ; ils seront sûrement témoins de la mise à mort d'un autre sacrifice. Avec toutes ces données, pouvons-nous être assurés qu'ils ne s'agiteront pas, et qu'ils ne heurteront pas les hommes présents, d'autant plus que les taureaux qu'on apporte au Temple sont les plus grands et les plus costauds du cheptel (Malakhi 2,14) ? Comment expliquer cette civilité soudaine, qui n'est pas répertoriée parmi les miracles qui se sont produits au Temple (Yoma 21) ?

On pourrait suggérer, qu'elle est due aux encens, qu'on approchait au Temple matin et soir. La composition de ces plantes odorantes et de leurs mesures sont d'une extraordinaire précision (Chémot 30, 34-38). Son odeur parfumait toute la ville : « « Jamais une mariée n'avait besoin de se parfumer à Jérusalem, grâce aux effluves de l'encens », (Yoma, 39b). C'est un parfum tout particulier

qui est recherché, et le moindre manquement est sanctionné par la peine capitale (Kéritout, 6a). Cette odeur réjouissait les cœurs (Proverbe 27,9), et il se peut que ces plantes apaisaient les animaux, et ainsi, aucun incident ne s'y produit.

Il y a d'autres éléments dont il faut tenir compte. Ceux qui pénétraient dans le Temple étaient en quête de D-ieu, et empreints d'une grande crainte du Ciel, (Vayikra 26,2). Il y régnait une atmosphère de dévotion et d'intense émotion, qui affectait, sans doute, également les animaux, lesquels ressentent les sentiments humains de qualité. C'est pour cette raison qu'ils les respectent : « Que votre ascendant et votre terreur soient sur tous les animaux de la terre ... », (Beréchet 9,2). Par contre l'homme pervers n'est plus respecté : « l'animal n'agresse l'homme que lorsque ce dernier lui semble être un animal » (Sanhedrin 38b). Le comportement immoral de l'homme influence celui de l'animal, et pour cela, les animaux furent anéantis pendant le déluge (Sanhedrin 108a). Il semble aussi que les animaux soient sensibles au meurtre entre les humains. L'animal qui tue un homme sera lapidé, (Chémot 21,28), et le Talmud (Edouyot 6,1) rapporte le cas d'un coq qui avait tué un bébé (en lui perforant la fontanelle) avec son bec, et qui fut lapidé. Cette mise à mort n'intervient qu'après un jugement par vingt-trois juges (Sanhedrin 2a). Que la Thora exige une procédure aussi exceptionnelle, pour châtier un animal semble exagéré ! Cependant, elle envoie un message : l'animal s'est « inspiré » d'un meurtrier, et pour cela, il sera jugé comme l'homme ; mais en fait, au travers de l'animal, c'est l'homme lui-même qui est jugé. L'homme qui apporte un sacrifice cherche à s'élever spirituellement et à se rapprocher de D-ieu. Il présente son offrande, elle vient en ses lieux et place, la bête le remplace. Quand il appuie ses mains sur la tête de l'animal, il lui transmet ses aspirations les plus élevées, son amour de D-ieu et sa crainte devant le Maître du monde. Le taureau flaire son enthousiasme, sa joie extatique, et toute velléité colérique (de la part du taureau) disparaît. Il sera « heureux » de pouvoir monter sur l'autel, d'être agréé en faveur de son propriétaire pour qu'il trouve grâce aux yeux du Créateur. C'est le sens à donner au mot « lui » dans le premier verset cité en introduction : « Il appuiera sa main sur la tête du Ola, et il lui sera agréé, afin d'expier pour lui ». Il ne s'agit pas seulement du propriétaire, mais aussi du taureau. C'est ce dernier qui acceptera, de bonne volonté, d'expier pour son propriétaire.

Rav Yehiel Brand

Haftara

La Haftara spéciale de Chabbat Hagadol correspond au dernier chapitre du dernier des prophètes, Malakhi. D'après une opinion, ce Chabbat est nommé Hagadol selon un verset de clôture de la haftara : « le grand et imposant Jour du jugement arrive ». Le verset promet aussi que le prophète Elyahou viendra avant la délivrance finale; il est donc approprié de lire ce texte, le Chabat avant Pessa'h, "l'époque de la délivrance". En introduction, Malakhi nous apprend que l'offrande des bénédiction Israël, dans le 3ème temple, sera agréable pour Hachem, comme dans les jours d'antan (période du michkan) et les années d'autrefois (à l'époque du Roi Chlomo) lorsqu'un feu céleste descendit sur l'autel.

Ensuite, Il réprimande les juifs pour des fautes commises à son époque: magie, adultère, faux serments...

Le prophète accuse aussi une partie du peuple, de manquer de "émouna" dans

la récompense et le châtiment divin. Pendant la période de l'exil, les Réchaim pétaient les Tsadikim; mais dans le futur, la situation sera inversée. Les Tsadikim domineront les Réchaim. Le jour du jugement arrivera pour détruire tous les méchants; Hachem jugera chaque personne, en étant le Juge mais aussi le Témoin. Puis, il promet une récompense pour les juifs vertueux; on reconnaîtra physiquement la différence entre un Tsadik et un Racha. Comment être épargné de la punition et récolter des récompenses: " Souvenez-vous de la Torah de Mon serviteur Moché" La haftara se termine par deux versets très connus : Je vous envoie le prophète Elyahou avant l'arrivée du redoutable Jour du jugement, afin qu'il ramène les cœurs des pères vers leurs enfants et les cœurs des enfants vers leur père.

C.O.

Chabbat ת"ס

TSAV

8 Avril 2017

12 Nissan 5777

E : 20H12

S : 21h22

Horaires pour la région
parisienne

N°24

Annonces

Tous les Chabbat matin :

Office spécial jeunes à
9h30 suivi de plusieurs
chiourim jusqu'à 12h30 au
Beth Ménahem, 22 Av du 8
Mai, Sarcelles.

La Yéchiva Ben Hazmanim
continue au Beth Hamidrach
de Sarcelles.

Cette semaine:

Dimanche 9 Avril :

Rav Chelli

Jeudi 13 Avril :

Rav Mordékhai Zerbib

Vendredi 14 Avril :

Rav Berdah, Roch Collet à
Flandrin (pavée)

Pour toute information
Shalshet.news@gmail.com



Halakha de la Semaine

Pessah, Bédika :

1) La nuit du 14 Nissan (cette année dimanche 09 avril au soir), on effectue la bédikat 'hamets. (~21h10).

Il est interdit de travailler ou prendre un repas (54g de pain ou gâteau) une demi-heure avant l'heure de la Chékiya (20h35).

Cet interdit, concerne seulement le chef de famille (Hazon Ovadia sur Hanouka page 68 dans les notes).

En ce qui concerne l'étude de la torah, il n'y a pas d'interdiction d'étudier une demi-heure avant mais, une fois le moment de la bedika arrivé, on s'empresse de réaliser cette Mitsva .

(Hazon Ovadia page 40/41)

2) Il ne faudra pas parler durant toute la bédika (excepté ce qui concerne la bédika).

Celui qui aurait parlé entre la bénédiction et le début de la bédika devra recommencer la bérakha (seulement si sa parole n'avait rien à voir avec la bédika). Dans le cas où l'on a déjà commencé la bédika on ne refera pas la bérakha.

- Choul'han aroukh siman 432.1

3) Celui qui part en voyage, dans les 30 jours avant Pessa'h, devra effectuer la bédika, la nuit de la veille de son départ sans bénédiction. (Choul'han Aroukh siman 436)

Dans le cas où on aura vendu tout le hamets se trouvant à notre domicile, il ne sera pas nécessaire de procéder à la bédika.

Il sera tout de même recommandé de laisser une pièce de côté sans la vendre, de manière à pouvoir y effectuer la mitsva de la bédika la veille du départ (sans bérakha).

Hazon Ovadia page 51. Or letson helek 3 perek 7 .19

Mais il est important de savoir que de manière générale, il est fortement recommandé de se débarrasser définitivement du vrai 'hamets .

4) La synagogue et le Beth hamidrach doivent également être nettoyés et nécessitent une bédika comme à la maison par le chamach (ou un des fidèles).

Celui-ci pensera alors à s'acquitter de la bénédiction qu'il récitera chez lui et enchaînera avec la bédika à la synagogue ou au Beth hamidrach. Il en est de même pour celui qui possède une 2ème maison ou un bureau...

- Choul'han aroukh siman 433.10 Hazon Ovadia page 49

David Cohen

Réponses Enigmes N°23 – Vayikra

Réponse énigme 1 : Dans le premier cas, il s'agit d'un homme pratiquant l'idolâtrie mais qui s'est marié avec une juive. En tant qu'idolâtre, il sera considéré comme transgressant toute la Torah. Pourtant il reste Juif et son fils aussi, d'où l'obligation de le circoncire.

Par contre, un homme ayant accompli toutes les Mitsvot mais qui s'est marié avec une non-juive, donnera naissance à un fils non-juif (car le statut du fils se définit par rapport à la mère) d'où l'interdiction de le circoncire (Choul'hane 'Aroukh Yoré Dé'a Hilkhote Mila chap. 266).

Aire de jeu

Charade / Paracha

Mon premier est un membre du corps.

Mon second est un rapport entre deux grandeurs.

Mon dernier est un synonyme de clair et propre.

Mon tout est un habit.

Devinettes

1) Quelles sont les 4 catégories de personnes qui doivent apporter un sacrifice en remerciement? (Rachi 7-11)

2) Bien que n'étant pas Cohen, j'ai tout de même travaillé au Michkan pendant 7 jours. Qui suis-je?

3) Le nom "sacré" de Hachem y est écrit et est inséré dans le pectoral? De quoi s'agit-il?

4) A deux occasions, le Cohen devait sortir de chez lui et rester sept jours au Beth Hamikdash. Quelles sont-elles? (Rachi 8-34)

5) Comment est appelé un sacrifice, qui au cours de sa ché'hita, le cho'het a pensé le manger au-delà du moment imparti à sa consommation? (7-18)

Arrivé dans l'asile, il déclare : « il y a un monde fou ici ! »



Pour aller plus loin...

1) Pourquoi la Torah nous répète t-elle l'endroit où l'on doit faire la Ché'hita du Korban 'Hatat alors qu'elle nous l'a déjà dit dans la Paracha précédente?

2) A l'inverse du Korban offert (nédava) qui peut-être mangé en 1 jour et deux nuits, le Korban de remerciement(Toda) était mangé en un jour et une nuit. Pourquoi?

3) Rachi explique que Moché a eu besoin de conquérir le cœur de Aharon et de lui parler afin qu'il accepte de faire le service au Michkan, pourquoi? (8-2)

Enigmes du Ben Ich Haï

Enigme 1 :

Réouven prend une femme pour épouse à la condition qu'il possède dans sa maison une cruche pleine d'huile d'olive. Après cela, il fait entrer dans sa demeure deux témoins, et leur présente une cruche effectivement pleine d'huile d'olive. Lorsque la question est soumise aux Sages, ils tranchent que le mariage a un statut incertain et ne peut être certifié comme étant valide. Pourquoi cela ?

Enigme 2 :

Il a combattu au cours de nombreuses guerres et il a toujours vaincu l'ennemi sur le champ de bataille. Il était un fidèle serviteur et est devenu à son tour un grand guide. Une longue vie lui a été promise mais il n'a pu atteindre l'âge espéré, car il n'a pas rempli sa mission. Qui est-il ?



Réponse énigme 2 : À l'époque où sa mère était enceinte de lui, elle alla passer six mois à Paris et lui était emprisonné dans le ventre de sa mère et bien évidemment il ne vit ni la ville ni ses habitants. (Imré Bina)

La Paracha en Résumé

- ❖ La Paracha nous enseigne quelques lois de la Ola et de la Min'ha.
- ❖ Le Kohen Gadol devra offrir chaque jour une offrande.
- ❖ Lois de la ch'hita et de la consommation du Korban 'Hatat, du Acham et du Chélamim.
- ❖ Intrônisation de Aharon en tant que Kohen Gadol, la Torah raconte en détail comment il officia lors du premier jour.

Comprendre Sa Tefila

Le Choulh'an Aroukh (Orah Haim 50,1) écrit que chaque matin, nous récitons le chapitre "ézhou mékoman", qui se trouve dans le traité Zeva'him, et dans lequel il est rapporté selon quel procédé les différents korbanot étaient réalisés. Puis, nous récitons la beraïta de "Rabbi Ichmaël" où nous évoquons les 13 méthodes utilisées par nos Sages afin de développer et de comprendre notre Torah. Le Tour explique que nous lisons ces deux textes afin de nous donner le mérite d'étudier chaque jour un passage de michna et de guémara. Pourquoi les sages de la Grande Assemblée ont-ils choisi précisément ces deux passages-là? Le Michna Beroura (Orah Haim 50,2) explique qu'en ce qui concerne le chapitre de "ézhou mékoman",

il est le seul de tout le Chass dans lequel il n'y a aucune ma'hloket (divergence d'opinion). De plus, le Arizal nous enseigne que pour atteindre des niveaux spirituels élevés, il faut le Chalom et aucune ma'hloket. Le Rav Pinkous développe ses propos en disant qu'aux yeux de Hachem, un enseignement accepté sans débat est plus cher que s'il a été controversé, même si finalement tout le monde accepte la conclusion. Et bien que le but de la ma'hloket soit de comprendre plus profondément un enseignement, si l'un d'entre eux est cité sans être remis en cause, cela reflète sa pureté. Nous insérons donc ce texte afin que notre Tefila soit tout aussi précieuse que ce chapitre de michna. Par ailleurs, dans la beraïta "Rabbi

Ichmaël", nous énumérons les différents outils que nous avons reçus de nos sages pour pouvoir comprendre le sens profond de chaque verset (principes de "kal va'homer," "guzéra chava" etc.). Grâce à ces outils, nous arrivons à extraire de chaque notion de la Torah, une interprétation claire et logique. Et de la même manière que cette démarche de rechercher la vérité à travers une étude assidue est grande aux yeux de Hachem, de même, la récitation de cette beraïta a pour but d'éveiller chez Notre Créateur Sa miséricorde, pour qu'il puisse accepter notre prière.

Yehezkel Taïeb

Comprendre RACHI

Vayikra 6,2: "Ordonne à Aharon et à ses enfants en disant, ceci est la loi de la Ola, c'est la Ola (qui reste) sur la flamme du Mizbéa'h toute la nuit, jusqu'au matin". Rachi explique que le terme "Ordonne" signifie un encouragement pour l'immédiat et pour les générations. Rabbi Chimon dit: Il faut particulièrement encourager l'étude de la Torah lorsqu'il y a une perte d'argent.

d'argent pour les Cohanim ?

Ils répondent de la manière suivante:

Le sujet des Korbanot est non seulement "dans l'immédiat", c'est-à-dire lorsque le Beth Hamikdash est là, mais également "pour les générations" où le Beth Hamikdash sera détruit.

Les 'Halal nous disent en effet, celui qui étudie les lois de la Ola est considéré comme s'il l'avait approchée.

En galout, où de multiples souffrances frappent le peuple d'Israël, des pertes d'argent peuvent également être provoquées, ainsi qu'un relâchement dans l'étude. C'est pour cela que Rabbi Chimon nous enseigne qu'il faut

particulièrement encourager lorsqu'il y a une perte d'argent, c'est-à-dire qu'il faut particulièrement encourager l'étude des lois de la Ola pendant la Galout.

Voici le sens de Rachi selon cela: Il faut encourager "dans l'immédiat", c'est-à-dire, en approchant concrètement la Ola au Beth Hamikdash et "pour les générations", c'est-à-dire en étudiant les lois de la Ola en galout. A cela, Rabbi Chimon vient ajouter qu'il faut particulièrement encourager l'étude des lois de la Ola, en galout, car il y a une perte d'argent due aux souffrances de la galout. On peut ajouter qu'il y a une allusion à cela dans le Passouk: "Voici la loi de la Ola", l'étude de la Ola. "Toute la nuit" qui représente la galout.

Rav Mordekhai Zerbib

Question à Rav Brand

a) Un homme qui regrette une avéra en faisant téchouva peut l'effacer?

L'homme ne peut l'effacer, mais Hachem l'efface. « Rabbi Akiva dit : heureux vous juifs ! Devant Qui vous vous purifiez, et Qui vous purifie ? C'est Hachem, votre Père au ciel, comme il dit : le mikvé (bain rituel ; l'espoir) des juifs est Hachem ; comme un mikvé (bain rituel) purifie, ainsi Hachem vous purifie », (Michna, fin Yoma).

b) Qu'en est-il de quelqu'un qui regrette d'avoir fait une mitsva?

« Rech Lakich dit : celui qui regrette d'avoir fait une mitsva perd son salaire », (Kidouchin 40b).

c) Et de quelqu'un qui regrette de ne pas avoir fait une avéra?

C'est une pensée malsaine ; mais « Hachem ne compte pas une pensée malsaine comme un acte de avéra », (Kidouchin 40a).

Rav Yehiel Brand

Réponses aux Questions

- 1) **Le Ramban** répond que dans Vayikra il s'agissait du 'hatat du Nassi (figure politique religieuse) ou d'un particulier, ici la Torah traite du 'hatat du peuple.
- 2) **Le Abrabanel** explique que lorsque le propriétaire du sacrifice de remerciements va voir que la consommation de son korban est limitée et qu'il n'aura pas le temps de le finir avec sa famille, il invitera des convives et son miracle sera publié.
- 3) **Le Maskil Lédaïd** explique: Aharon craignait d'avoir été disqualifié de travailler pour Hachem à cause de la faute du veau d'or.

Dvar Hagada

Nous voyons dans la Hagada la fameuse histoire où des 'Hakhamim étaient attablés à Bné Brak et ils racontaient la sortie d'Egypte jusqu'au matin ; c'est alors que leurs élèves sont arrivés pour leur annoncer que l'heure du Chéma est arrivée.

Il faut comprendre pourquoi le Baal Hagada a eu besoin de nous mentionner le nom de ces 'Hakhamim : 1) Rabbi Eliezer, 2) Rabbi Yéhochoua, 3) Rabbi Elazar ben Azaria, 4) Rabbi Akiva, 5) Rabbi Tarfon. Il aurait simplement suffi de dire «des 'Hakhamim » sans toutefois préciser leur nom?

Il faut comprendre aussi le but de la sortie d'Egypte, pourquoi est-ce que Hachem nous a fait sortir d'Egypte. A quelle fin a-t-on eu besoin de tous ces miracles pour sortir d'Egypte ?

Il est rapporté dans la Hagadat 'Hakmé Yérouchalaïm une réponse à ces 2 questions : Dans cette histoire rapportée dans la Hagada, chaque Tana avait une particularité :

1. Rabbi Eliezer ben Horkéno était Cohen (comme il est rapporté dans Tossefot (Sota 21a) et le

Yérouchalmi sur Sota (perek 3, halakha 4)).

2. Rabbi Yéhochoua était Lévi.

3. Rabbi Elazar ben Azaria était Cohen (comme il est rapporté dans Baba Métsia 11).

4. Rabbi Tarfon aussi était Cohen (comme il est rapporté dans Pessa'him 72a).

5. Rabbi Akiva venait d'une famille de Guérim (convertie).

Nous savons tous que la tribu des Levi n'était pas assujettie à l'esclavage en Egypte, donc les Cohanim et Léviim qui descendent de Levi n'ont pas participé à l'esclavage.

Les Guérim aussi n'ont pas participé à l'esclavage de Pharaon puisqu'à cette époque, ils ne faisaient pas partie du peuple Juif.

On aurait pu croire que ces différentes personnes n'avaient donc pas d'obligation de raconter la sortie d'Egypte le soir de Pessa'h. C'est justement ce que le Baal Hagada vient nous apprendre en mentionnant les noms de ces Tanaïm : bien qu'ils étaient Cohen, Lévi ou descendants de Guérim,

malgré tout, ils étaient occupés toute la nuit de Pessa'h à raconter l'histoire de la sortie d'Egypte. Car le but de la sortie d'Egypte ainsi que les remerciements qu'on fait à Hachem, est d'arriver au don de la Torah, la consécration du peuple Juif à Hachem. Donc, même les Cohanim, les Léviim et les Guérim sont concernés par le don de la Thora, comme il est rapporté dans masséhet Chevout (39a) : toutes les Nechamot de tout le peuple Juif étaient présentes lors du Matan Torah, même celles des personnes qui allaient se convertir plus tard. Comme il est écrit dans le passouk (Devarim 29,14) : « et acher yecho po(...) vaacher einenou po » « car c'est avec celui qui est ici avec nous aujourd'hui(...) et avec celui qui n'est pas ici avec nous aujourd'hui ».

C'est donc grâce à la sortie d'Egypte, et à tous ses miracles que l'on a pu mériter le don de la Torah et ainsi dévoiler l'existence de Hachem au monde entier.

Z.E.



La Force de la Parole

La Torah nous décrit la Mitsva du Korban Toda. Ce sacrifice était offert par quelqu'un qui s'était sorti d'une situation périlleuse : libération de prison, guérison de maladie, voyage dangereux. (Aujourd'hui, n'ayant plus la possibilité d'offrir de sacrifice, il est néanmoins possible d'effectuer la Berakha du gomel dans une situation similaire.)

David Amelekh dit dans téhilim : (50,23) ``Zovea'h toda yekhabédanéni, vessam derekh arénou béyécha Elokim ``. Celui qui offre un Korban Toda pour M'honorer, et celui qui est vigilant sur son comportement, Je lui enverrai des délivrances.

La Guémara dans Moèd Katan (5a) fait une dracha du terme ``Véssam`` en le lisant ``Vécham`` qui signifie évaluer, sous-peser. (Il suffit de déplacer le point du Chin de la gauche vers la droite pour le lire ainsi.)

Rav Shwadron raconte l'histoire du Rav Meir

Simha Hacoheh (auteur du Mechekh 'Hokhma) qui avait l'habitude de prier dans une synagogue de son quartier. Une fois, il arriva en avance pour Arvit et trouva les fidèles en train d'écouter le cours quotidien que donnait un Rav sur place.

En attendant l'heure de la Téfila, il vit entrer un autre Rav qui s'intéressa au cours et qui se permit de soulever une question sur une des idées développées. L'orateur, sentant qu'il n'était pas capable d'expliquer les raisons de la Halakha, fut pris d'une grande gêne. A ce moment, le Rav Meir Simha, Rav de la ville, décida d'intervenir et lança à celui qui avait jugé utile de débattre au sujet de ce cours : « Comment quelqu'un qui ne fait pas la différence entre la droite et la gauche, peut se permettre d'intervenir ! ». Le Rav qui donnait le cours se sentant défendu, reprit peu à peu des couleurs et put terminer son exposé. Pour expliquer sa remarque, Rav Meir Simha rapporta l'histoire de

Rabbi Yanaï qui avait un élève brillant qui posait à chaque cours de nombreuses questions pertinentes. Malgré tout, lorsque son Rav donnait un cours devant toute la communauté, il ne disait rien. Rachi explique qu'il craignait que son maître ne réussisse à répondre et soit ainsi gêné. Rav Meïr Simha conclut : « Tu aurais dû t'abstenir de réagir dans cette situation ! » (la droite et la gauche faisant allusion au point du Chin.) Ainsi, la même parole peut parfois être signe de perspicacité tandis que dans un autre contexte, révéler un manque de clairvoyance. David Amélekh nous apprend donc que cet effort de savoir ce qu'il faut dire ou pas, équivaut à offrir un Korban Toda.

Lev Chalom. Vayikra p : 62

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Aaron est un Talmid 'Hakham. Il décide avec sa femme, de quitter Erets Israël pour aller s'occuper d'une communauté au Venezuela. A peine intronisé Rav de la communauté, il reçoit un couple pour essayer d'arranger des problèmes de Chalom Baït. Les époux lui racontent, que pas un jour ne passe sans son lot de disputes, le moindre différend génère une querelle qui se transforme rapidement en « guerre mondiale » et ne savent donc plus quoi faire pour arranger la situation. Rav Aaron réfléchit et imagine une solution originale. Il leur dévoile qu'il a en sa possession de « l'eau miracle » qu'il a ramenée d'Israël, une eau qui a la force de "créer" un vrai Chalom Baït et leur demande de patienter quelques instants. Il revient avec une bouteille et leur verse une petite quantité d'eau dans un flacon et leur explique la posologie: "chaque fois qu'un de vous deux, sent qu'il va s'emporter, il prendra une petite quantité d'eau et la boira en l'ayant fait bouillir auparavant". La "ségoula" a bien fonctionné et une amélioration se fait sentir chez le couple qui vient même demander une nouvelle bouteille peu de temps après. Ce que s'empresse de faire Rav Aaron, après l'avoir discrètement remplie au robinet. Plusieurs couples apprennent "la ségoula" et viennent

voir Rav Aaron qui commence à se faire un nom dans tout le pays.

Il se demande maintenant, s'il est dans son droit de laisser les gens croire qu'il est capable de réaliser de telles prouesses, alors que le Yérochalmi Cheviit nous enseigne que celui qui a étudié une massekhet, si les gens pensent qu'il en connaît deux, il sera obligé de leur dévoiler la vérité puisqu'il profite du kavod de la Torah comme l'explique le Chout Haim Chaal.

Dans la paracha Mikets, la Torah nous raconte que lorsque Yossef invita ses frères, il les plaça selon leur âge à sa table et cela "grâce" à l'aide de la fameuse coupe. Ce qui étonne grandement ses frères comme il est dit dans la torah . Rav Zilberstein explique alors, que l'intention de Yossef n'était pas de se prendre pour un magicien. Il voulait qu'ils fassent téchouva et qu'ils puissent être pardonnés sur leurs mauvaises actions et que si cela devait passer par une coupe, peu importe.

Il en sera de même dans notre histoire, où Rav Aaron ne recherche ni les honneurs ni l'argent. Son but est uniquement de faire régner la sérénité dans les couples. Il lui sera donc permis de ne pas dévoiler son secret.

Haim Bellity

A la Rencontre de Nos Sages

Descendant de la lignée royale de David, **Rav Hai** est né en 939. C'est avec lui que s'est terminée l'ère des Gueonim ayant duré presque 450 ans. A l'âge de 48 ans, Rav Hai fut nommé Av Beth Din de la Yeshiva de Pumbedita (Babylonie), la deuxième fonction la plus haute, à côté du Gaon en place, qui n'était autre que son père, le célèbre Rav Sherira. La Yeshiva de Pumbedita était le « centre spirituel » des Juifs du monde entier. Après plusieurs années de collaboration père/fils, Rav Hai Gaon finit par succéder à son père, peu de temps avant que ce dernier ne décède (en 998). Très attaché aux Minhaguim, Rav Hai Gaon établit le principe que dans les cas où le Talmud ne tranche pas, il faut adhérer aux Minhaguim traditionnels. Par ailleurs, il décourage l'étude des sciences ésotériques et de la philosophie craignant que, trop poussées, elles ne détournent de l'étude de la Halakha. Quant aux traditions kabbalistiques, il les considère comme véridiques pour autant qu'on puisse les faire remonter à une source ancienne. Avec son père, Rav Haï Gaon est auteur de plus de la moitié du corpus du Responsa rédigé par les Gueonim. Interrogé sur des points halakhiques divers, les décisions qu'il y donne affectent la vie sociale et religieuse de l'ensemble des communautés juives en diaspora. Parmi ses autres œuvres majeures, il faut compter Mishpat Shavouot et Sefer Mekakh Oumemkar. Il a aussi écrit des œuvres halakhiques concernant plusieurs domaines de la vie juive quotidienne (Shekhitah, Tefillin, etc.) et rédigé des commentaires sur le Tanakh, la Mishna et la Guemara (sur plus de sept traités du Talmud). Pendant 40 ans, Rav Haï Gaon a exercé ses fonctions jusqu'en 1038, l'année de son décès. Il a grandement été révééré par toutes les communautés juives du monde. Disparu sans enfant, il aura formé de nombreux disciples, directs et par correspondance, dont Rabbénou Hananel et Rabbénou Nissim, dirigeants spirituels de la communauté juive de Kairouan (Tunisie) et transmetteurs de l'enseignement des Gueonim. Son travail, qui a été repris par beaucoup de ses disciples de la génération suivante, lui a valu l'attribution d'appellations telles que « le Père d'Israël » et « le Professeur de tous les Juifs ». Il a même été dit à son sujet : "il était le dernier Gaon dans le temps, mais le premier dans l'importance."

David Lasry

Charade N°23 – Vayikra

CHEZ – LA – MIME

שבת שלום